

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MARDI 12 Juin 1792.

I T A L I E.

De Naples, le 19 mai.

L'on travaille ici depuis quinze jours avec la plus grande activité à rétablir & augmenter tous les moyens de défense du côté de la mer. La marine entière sera équipée, & l'on construit déjà de nouvelles barques canonnières. Celles qui sont faites, passent à mesure dans le port de Gaëta pour s'exercer. On a également soin de réparer les batteries qui défendent la ville & le golfe, & l'on en place à Castellamare. Enfin l'on a repris les travaux pour la refonte des vieilles pièces de canon, & les apprêts sont faits pour couler durant cette année, l'artillerie de campagne nécessaire à notre armée de terre.

Nous avons peine à nous persuader ici que notre gouvernement puisse songer à entrer dans la ligue de quelques princes ambitieux, contre la révolution de France, puisqu'au contraire il adopte plusieurs des sages réformes que cette révolution a opérées. Il s'occupe entr'autres avec beaucoup de sagesse & de raison d'affranchir le peuple des oppressions de la féodalité. Tous les droits de péages qui étoient excessivement multipliés, viennent d'être abolis, en réservant aux barons l'indemnité qui sera payée par le roi d'après les titres légitimes qu'ils pourront produire.

De Venise, le 12 mai.

Le colonel François Mattei est arrivé avant-hier de Tunis, n'ayant mis que neuf jours pour faire la traversée. On assure que l'objet de son voyage étoit de nous apporter la nouvelle de la conclusion des préliminaires de paix entre cette régence barbare & la sérénissime république. Les principales conditions de l'accommodement sont, qu'à l'avenir, les bâtimens portant pavillon vénitien, ne paieront plus, à leur arrivée dans le port de Tunis, que 3 pour cent de droits d'entrée. Le consul vénitien sera libre d'arborer sur l'hôtel du consulat, non la flamme, mais le pavillon de St-Marc. Les prisonniers, les esclaves & les prises, seront rendus de part & d'autre. Enfin la république paiera à la régence de Tunis 55 mille sequins en forme d'indemnité.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 24 mai.

Le manifeste de la cour de Pétersbourg a été lu dans la séance du 21 de ce mois; il a été écouté dans le plus grand calme, & n'a paru d'ailleurs causer aucune surprise. Le roi a pris la parole, immédiatement après la lecture de cette pièce. Il s'est amusé à faire l'analyse & la critique des opinions que la cour de Russie développe, ensuite de quoi il a ajouté: « qu'il n'y avoit que deux moyens de rétablir la paix; l'un étoit d'entrer en négociation, l'autre de faire la guerre. Si les états penchent pour le premier moyen, il faut s'empresse de requérir les bons offices des cours de Vienne, de Berlin & de Dresde: si au contraire on se décide à la guerre, il ne faut rien négliger pour la faire avec avantage. Quant à moi, ajouta ce prince, je me trouverai

toujours là où sera le véritable intérêt de la patrie, je la défendrai au péril de ma vie, à la tête des armées; je lui en sacrifierai tous les instans dans le cabinet. La seule douleur qui m'afflige dans ces circonstances, c'est que des Polonois sont la première cause de cette guerre injuste; ils ont eu la mauvaise foi de faire à l'impératrice des rapports faux & insidieux; leur ambition est le seul intérêt qui les touche, la prospérité du peuple est la moindre de leurs sollicitudes, je vous exhorte, messieurs, dit le roi en finissant, de réfléchir mûrement sur le parti que vous allez prendre, & de ne point perdre un seul instant à vous en occuper ». Cependant, comme on n'étoit point préparé à discuter cette matière, la diète s'est décidée à l'ajourner, & elle est passée paisiblement à l'ordre du jour.

L'on peut conjecturer qu'elle prendra un parti de vigueur, d'après les résolutions qui furent le résultat de cette séance.

A U T R I C H E.

De Linz, le 1^{er} juin.

La cour de Vienne commençoit à être embarrassée au sujet des régimens françois & de la quantité d'officiers qui venoient joindre nos troupes aux Pays-Bas. A cela se joignoit encore la considération que M. de la Fayette s'étoit retiré, & que nombre de François n'attendoient que l'apparition des princes de France pour se joindre à eux. On a donc cru ici que le moment étoit venu d'en profiter; & dans l'après-midi du 24, il a été décidé qu'on permettoit aux princes & aux émigrés rassemblés autour d'eux de s'armer & de se former en armée. Cependant, comme il est important à la cour de Vienne que cette armée n'agisse que d'après le plan établi avec la Prusse, on y a ajouté les conditions auxquelles on a cru pouvoir permettre les opérations des princes.

Les affaires entre la Russie & la république de Pologne deviennent de jour en jour plus sérieuses; & il est même très-probable aujourd'hui, d'après les dispositions des Polonois, qu'il en résultera une rupture formelle.

Déjà on fait que les cours de Vienne, Pétersbourg & Berlin sont en concert entr'elles de ne pas se mêler de donner un époux à la princesse de Saxe, si l'électeur, son pere, venoit jamais à accepter le trône de Pologne. On fait de plus que M. de Luchefini a déclaré tout récemment à M. le grand-marchal de la diète de Varsovie, que la cour conseilloit à la république de s'arranger plutôt avec la Russie, que de courir les hasards d'une opposition infructueuse, qui finiroit certainement par un écrasement total des forces polonoises, par la supériorité des Russes.

S A X E.

De Dresde, le 29 mai.

La nouvelle de la déclaration que le ministre de l'impératrice de Russie vient de faire au nom de cette princesse à Varsovie, a été apportée dans cette ville à la fin de la semaine dernière, par une estafette envoyée par M. le comte de Loeben, commissaire de l'électeur près de la diète & du roi de Pologne. Ce ministre, regardant comme terminée la

mission dont il étoit chargé, doit revenir incessamment; & l'on croit qu'il se rendra de suite à Francfort comme troisième ambassadeur de l'électeur.

A I L E M A G N E.

De Francfort, le 1^{er} juin.

M. de Schoenfeld, général prussien, chargé du soin des subsistances pour les troupes prussiennes qui doivent venir dans ces cantons, est arrivé ici hier, après s'être arrêté quelques jours à Hanau. On a dit d'abord qu'il parloit aujourd'hui pour Coblenz; mais on ignore combien il restera ici. Le prix des avoines est augmenté de 40 & celui des fromens & seigles de 25 pour cent.

M. de Bouillé est arrivé ici ce matin venant de Berlin. Deux heures après il a pris la route de Mayence.

Les équipages des ambassadeurs pour le couronnement de l'empereur, arrivent de toutes parts.

Un banquier de cette ville a ordre de fournir à *monsignor* Maury, qui vient ici en qualité de nonce, jusqu'à la concurrence de 80,000 florins de Vienne, qui font 209,451 liv. de France.

De Liege, le 7 juin.

Il est bien difficile d'exprimer la sensation qu'a causée la mort du prince-évêque Constantin-François de Hoensbroeck. La majorité de la nation liégeoise avoit eu trop de raisons, dans les derniers troubles, de détester son gouvernement, pour ne pas apprendre son décès avec joie. On fait qu'il y a déjà des brigues pour faire tomber l'élection de son successeur sur un prince de la maison d'Autriche: mais si ce projet est de nature à réussir, on ne croit pas qu'il soit de l'intérêt de la Prusse de permettre cette élection avant la fin de la campagne combinée contre la France.

La gazette de cette ville, dévouée au gouvernement actuel, a trouvé moyen de faire l'éloge de l'évêque défunt. Voici comment elle s'exprime.

(Extrait de la gazette de Liege, du 6 juin.)

Les craintes que nous avons conçues sur la santé de notre évêque-prince, n'ont été malheureusement que trop fondées. S. A. a succombé le 3 de ce mois, à cinq heures de l'après-midi, aux suites de la goutte retenue, dont elle étoit accablée depuis quinze jours.

Pendant sa maladie, comme pendant le cours de son règne pénible, qu'il méritoit d'avoir heureux, ce prince a montré un courage ferme & chrétien, une tranquillité d'âme que ni la violence de ses maux ni les horreurs de la mort n'ont pu doubler ni affaiblir. Dès qu'il se sentit approcher de sa fin, il s'empressa de demander les sacrements, qu'il reçut avec cette piété, cette ferveur édifiante, dont il avoit été constamment le modèle, & ne s'occupa plus; jusqu'à son dernier soupir, que de sentimens de religion. Constantin-François, des comtes de Hoensbroeck d'Oost, étoit né le 24 août 1724, & avoit été élevé sur le siège de Liege, le 21 juillet 1784. La religion perd en lui un pontife zélé & foncièrement orthodoxe; la patrie, un souverain sage, juste & pacifique; les malheureux, un consolateur & un appui; les orphelins & les hôpitaux, un bienfaiteur; ses sujets, un ami & un père. La consécration & le deuil, dans lesquels ont été plongés tous les bons citoyens à la nouvelle de sa mort, fait son meilleur éloge.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN.

Extrait d'une lettre de Huningue, du 4 juin.

Les Autrichiens ont à peu près 8000 hommes sur la rive opposée, depuis Huningue au Vieux-Brisak ou Fribourg.

Les émigrés remplissent Bâle & l'étranger de toutes les extravagances que leur cerveau délirant peut enfanter. M. de Gouvion, selon eux, a perdu 3000 hommes, & a été pris. — Hier, ils répandoient que le roi étoit parti le premier juin. — On vous dira peut-être que 15000 Suisses viennent à Bâle, & que le Porentrui est compris dans la confédération helvétique; l'un & l'autre de ces bruits sont faux. Il n'y a eu & il n'y aura à Bâle que 14 à 1500 hommes, & c'est dans le district de neutralité que le Porentrui demande à être compris.

De Paris, le 12 juin.

On assure que les signatures apposées à la pétition où les citoyens-soldats s'élevèrent contre le camp de 20 mille hommes sous les murs de Paris, montent à 9 mille, & qu'un nombre bien plus considérable auroit souscrit, si le projet avoit été connu. On n'a pas manqué d'attribuer cette démarche à l'influence du comité autrichien; & comme la pétition a été renvoyée au comité de surveillance, il est probablement question d'un projet pour envoyer tous ces conspirateurs à Orléans.

On apprend que trois belandres de bled ont de nouveau été arrêtées en passant par Saint-Omer, sans que la garde nationale ait voulu secourir la libre circulation.

Avant hier le respectable Dietrich, maire de Strasbourg, a été dénoncé aux *Jacobins* de Paris par l'aventurier Laveaux. Le prince de Hesse a paru dans la même société; il a demandé sa protection contre un ordre de M. la Morlière, qui l'envoyoit à Basançon, lorsqu'il avoit offert ses services pour exterminer les aristocrates & les Feuillans.

Encore sur l'invasion de la Pologne par la Russie.

Depuis que la Pologne a été partagée, elle n'étoit plus qu'une province dépendante de la Russie, gouvernée par l'ambassadeur de Catherine II, & occupée par ses troupes, qui y vivoient à discrétion. C'est-là ce que l'impératrice appelle dans sa déclaration la liberté, l'indépendance de l'heureuse constitution de la république de Pologne. La cour de Prusse a trop ouvertement aidé les Polonois à se délivrer de l'influence despotique de la Russie pour qu'on puisse croire qu'elle consente volontairement à l'y voir rétablir, si elle n'a en vue quelque grand avantage. Mais quel est donc cet avantage qui peut l'engager à laisser renverser la barrière que les Polonois, en devenant une nation, élèveroient entre elle & une puissance si formidable? Seroit-ce la cession de Dantzic & de Thorn? Mais ces deux villes ne seroient pour la Prusse qu'un foible dédommagement: d'ailleurs elle pourroit les obtenir des Polonois même pour prix de ses secours & de son alliance. Seroit-ce un nouveau partage? Ce projet nous paroît plus probable, à moins qu'on ne suppose que le cabinet de Berlin a oublié toutes les maximes du grand Frédéric, & qu'il veut gratuitement concourir à l'agrandissement de l'Autriche & de la Russie. Au reste, les faits semblent prouver que cet étrange oubli n'est point une supposition absurde. L'on fait aujourd'hui qu'un personnage illustre de la cour de Prusse, & plusieurs hommes habiles, membres de l'ancien ministère, s'en plaignent hautement.

Jusqu'à cette époque intéressante, le cabinet de Saint-James a influé & dirigé même celui de Berlin dans toutes ses opérations politiques. La part même que la Prusse va prendre contre la France n'est sans doute qu'un effet de cette influence, quelles que soient d'ailleurs les dispositions apparentes de l'Angleterre. Que cette dernière puissance continue ou cesse d'agir de concert avec la Prusse, il est probable qu'elle cherchera à s'opposer à l'agrandissement de la Russie, en maintenant l'indépendance de la Pologne. L'intérêt seul de son commerce suffiroit pour l'y engager. Si Pitt demeurait spectateur tranquille d'une si odieuse usurpation, il montre-

roi
pas
tout
pu
U
les
ne
c
s
fi
rou
En
effet
des
nou
trad
rèts
Ad

La
inflit
rent
elle
la do
» nat
» emp
» les
» Sur
sult
sunt
fait
ment
n'appr
fois
pensé
relles
On
comm
du sec
armes
Unic
surveil
nous le
Légi
la guer
Nos
quoi le
nous de
mené

Plus
de la
des ha
3 mil
du con
mier r
de Mau
de Cha
M. H
quene
dragons
des off
l'armée
Les
poser f

(4) Vo

roit qu'il n'est qu'un homme ordinaire, & qu'il ne mérite pas même cette réputation de moralité qu'on lui suppose toutes les fois qu'il n'est pas question des intérêts de la patrie.

Un journaliste reconnu par son respect religieux pour tous les ministres françois & étrangers, passés, présens & futurs, ne croit pas même à la possibilité d'un changement dans le système actuel des cabinets de l'Europe, parce que, dit-il, tout a été combiné & prévu par les plus habiles politiques (1). En lui accordant que tous ceux qui produisent de grands effets parce qu'ils disposent de grands moyens, sont toujours des hommes habiles (ce que les ignorans seuls peuvent croire), nous les renverrons aux histoires qu'il a traduites ou fait traduire, pour lui prouver que des puissances dont les intérêts sont opposés ne sont pas long-tems en bonne intelligence.

Adresse individuelle des citoyens soldats de la garde nationale parisiennne.

MESSIEURS,

La garde nationale-parisienne a constamment rempli les devoirs de son institution. Composée de ces mêmes citoyens qui les premiers élevèrent l'étendard de la liberté, sous les auspices de l'assemblée constituante, elle a les mêmes vertus & la même force. Législateurs, elle est dans la douleur! Le ministre de la guerre vous a dit: « La brave garde nationale, consultant plus son zèle que ses forces, se soumit avec empressement à un service qui l'honore, mais qui est trop fort pour les circonstances ».

Sur un point, elle a dit vrai. La garde nationale n'a pas voulu consulter ses forces. Si elle l'eût fait, les malveillans dont il se plait eussent depuis long-tems disparu devant elle. Sans doute aussi nous n'avons fait que notre devoir; mais nous l'avons fait. Nous avons volontairement contracté de grandes obligations, & nous les avons acquittées. Nous n'approfondissons pas les motifs du ministre. Sa proposition enlève à la fois & l'honneur & les droits que la constitution nous donne. A-t-il pensé que l'idée de la fédération vouldroit à nos yeux les idées plus naturelles que son projet a fait naître?

On craint des bigands? C'est nous qu'ils craignent. Que l'on nous commande? La réquisition de la loi fera taire l'épouvante, qui demande du secours. Nos armes sont à nous; nos canonniers sont nos frères; leurs armes & les nôtres forment un faisceau indivisible, comme nos cœurs.

Union, force, respect pour la loi, assistance aux autorités constituées, surveillance, maintien de la propriété, guerre aux factieux de tout genre: nous le jurons.

Législateurs, nous demandons le rapport du décret que le ministre de la guerre a seul provoqué.

Nos frères d'armes, tous les François ont eu confiance en nous. Pourquoi le ministre voudroit-il faire penser que nous l'avons perdue? Avons-nous démerité, & ne savent-ils pas, nos frères d'armes, que notre immense population suffit à nos dangers, quels qu'ils soient?

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Tardiveau).

Suite de la séance du dimanche 10 juin.

Plusieurs dons patriotiques ont été proclamés. Des citoyens de la section de Bonne-Nouvelle apportent 4 mille 600 liv.; des habitans de la section du Louvre offrent une somme de 3 mille 68 liv. Deux rapports ont été faits ensuite au nom du comité militaire. L'assemblée a décrété, d'après le premier rapport, que les ouvriers de la manufacture d'armes de Maubeuge seroient payés comme ceux de la manufacture de Charleville.

M. Dumas a retracé avec beaucoup d'énergie & d'éloquence la conduite civique du coloel du 6^e. régiment de dragons; il a rendu hommage au patriotisme des soldats & des officiers. L'assemblée a décrété l'impression & l'envoi à l'armée du discours de M. Dumas.

Les soldats de ligne en garnison à Paris sont venus déposer sur l'autel de la patrie une journée de leur paie; M.

de Wittichoff, leur général, a été l'interprète de leurs sentimens généreux & patriotiques. Un soldat du 104^e régiment a exprimé, au nom de ses camarades, le dévouement le plus sincère à la cause de la liberté, & la volonté ferme de maintenir la constitution, toute la constitution, & rien que la constitution. Ces braves militaires, au truit des applaudissemens les plus vifs, & accompagnés de nombreux musiciens, faisoient retentir les voûtes de la salle des airs chéris de la liberté françoise.

Plusieurs citoyens parlant au nom d'un grand nombre de soldats & officiers de la garde nationale, ont dénoncé à la barre le ministre de la guerre, pour avoir proposé contre le texte de la constitution, une augmentation de 20 mille hommes pour la force publique. Vous avez cru, a dit l'orateur M. Vasselin, dans votre sagesse, devoir décréter la levée d'un nouveau corps de vingt mille hommes, destiné à camper près Paris. Nous ne venons pas vous en demander le rapport; mais nous nous devons, nous devons à nos concitoyens de vous dénoncer le ministre de la guerre, pour avoir compromis la sûreté publique & violé la constitution, en vous proposant de former ce nouveau camp. Ici l'orateur a discuté la proposition du ministre, & les motifs sur lesquels il l'a appuyée. Il a cru voir que M. Servan a calomnié la garde nationale Parisienne, en supposant qu'elle étoit accablée par le travail qu'exigeoit son service; & en proposant de la faire aider par un nouveau corps de troupes, tant pour son service ordinaire, que pour celui qu'elle fait auprès du roi & de l'assemblée nationale. Qui donc, a-t-il ajouté ensuite, a dit au ministre de la guerre que la garde nationale de Paris avoit besoin des secours des départemens? En eut-elle besoin au 14 juillet 1789, pour renverser la Bastille? — Les galeries & une partie de l'assemblée ont vivement applaudi. — En a-t-elle demandé pour repousser les trente mille hommes qui, à cette époque, assiégeoient la ville de Paris? En a-t-elle demandé pour les journées des 5 & 6 octobre? En a-t-elle demandé lorsqu'elle s'est disséminée dans tous les départemens pour assurer la libre circulation des subsistances, maintenir la police dans les marchés, & ramener par-tout le calme & l'abondance? En a-t-elle demandé lorsque tout récemment elle a purgé quelques départemens des brigands qui les infestoient, & étouffé dans leur naissance les brandons de la guerre civile, près d'éclater dans divers lieux?

Ce n'est pas seulement dans tous les cœurs françois qu'il faut chercher le jugement de la conduite du ministre; il est écrit dans la constitution. M. Vasselin, analysant la proposition du ministre de la guerre, & examinant en même-tems ce que la constitution lui preseroit, a prouvé qu'il l'avoit violée; il a pensé que cette violation motiveroit suffisamment contre lui un décret d'accusation. Il a ajouté cependant, qu'il ne dénonçoit pas le ministre pour avoir calomnié la garde nationale de Paris, dont le patriotisme, le zèle & le courage étoient trop connus par les services constans qu'elle a rendus à la cause de la liberté, pour qu'elle eût besoin d'être vengée; mais qu'il le dénonçoit pour s'être rendu en cela le vil instrument d'une faction qui déchire le royaume; qu'il le dénonçoit sur-tout, pour avoir violé la constitution. Il a terminé sa pétition en déclarant que les citoyens de Paris qui, au 14 juillet 1789, avoient conquis la liberté, sauroient bien la défendre contre les tyrans de toute espèce.

La tournure hardie & véhémence de cette pétition a déplu d'abord à ceux qui ont cru sans doute que les traits étoient dirigés contre eux. M. Vergniaux est monté à la tribune, & après s'être récrié sur les expressions de la pétition, sur les dénégations, sur les manœuvres des agitateurs, il a demandé que les pétitionnaires ne fussent point admis aux

(1) Voyez le Journal de Paris du samedi 9 juin.

honneurs de la séance. Professant une doctrine toute nouvelle, l'orateur veut que l'assemblée repousse de son sein les dénonciateurs; il a demandé que la pétition fût renvoyée aux comités de législation & de surveillance. M. Dumolard a manifesté une haine bien plus sincère pour les factieux de toute espèce; il a appuyé la dernière proposition de M. Vergniaux, mais il n'a pu voir sans étonnement qu'on refusât aux pétitionnaires les honneurs qu'on accordoit à tous les citoyens, qu'on avoit accordés aux soldats de Châteaueux. Refuseriez-vous, s'est écrié le jeune orateur, aux pétitionnaires les honneurs de la séance, parce qu'ils ont attaqué le ministre de la guerre? Mais depuis quand les ministres sont-ils devenus des arches d'alliance auxquelles on ne peut toucher sans être frappé de mort?

M. Marbot a dit alors (ce que personne cependant n'avoit remarqué) que les pétitionnaires s'étoient permis des gestes menaçans. M. Quinette a rappelé que les pétitionnaires qui étoient venus dénoncer une trahison dans l'affaire de Tournay avoient été renvoyés. Plusieurs membres demandoient que les pétitionnaires fussent mis en état d'arrestation; la majorité s'est déclarée contre les gardes nationaux pétitionnaires: l'assemblée a rendu le décret suivant:

« L'assemblée nationale, pleine de confiance dans la garde parisienne, & jalouse de venger l'injure faite à celle des départemens; considérant que la pétition qui lui a été présentée par quelques citoyens de Paris, ne peut être que l'ouvrage des plus criminelles intrigues & d'une perfide séduction, en renvoie l'examen aux comités de législation & de surveillance, pour lui présenter incessamment un rapport sur cet objet ».

Une députation de la section du Théâtre-François est venue ensuite présenter & lire, au bruit des applaudissemens les plus vifs, un arrêté par lequel cette section remercie l'assemblée nationale du décret qui ordonne la formation d'un camp de 20 mille hommes auprès de la capitale. L'assemblée a décrété l'impression & l'envoi de cette adresse aux 83 départemens.

D'autres gardes nationaux sont venus lire la pétition dénoncée par des citoyens du bataillon des Petits-Aiguliers, & revêtue de 8 mille signatures, malgré les obstacles qu'on a voulu mettre à la liberté des opinions.

Ces pétitionnaires, que quelques journalistes appelleront sans doute des conspirateurs, des membres du comité autrichien, ont été plus heureux que ceux qui les avoient précédés à la barre; & quoique leur pétition ait occasionné quelques murmures, ils ont obtenu les honneurs de la séance.

Séance du lundi 11 juin.

Les premiers instans de la séance ont été remplis par la lecture de plusieurs adresses, & par l'admission à la barre de quelques pétitionnaires; ils ont applaudi au décret qui augmente la force publique de vingt mille hommes; ils ont défavoué les pétitions faites par un grand nombre de gardes nationaux: un des orateurs a dénoncé plusieurs pamphlets affichés, par lesquels il soutient qu'on cherche à diviser les citoyens; il a parlé d'un placard sorti des presses de M. Dupont de Nemours; il dénonce cet écrit comme un moyen employé pour exciter la garde nationale contre l'assemblée; il n'a pas dénoncé le placard périodique qui s'intitule *la sentinelle*; il savoit sans doute que les sottises & les platitudes de cette affiche incendiaire étoient déjà dénoncées à l'opinion publique, & qu'il suffisoit de la lire pour mépriser les entrepreneurs de calomnies qui la rédigent; cependant ces

impositeurs disent quelquefois des choses vraies: par exemple ils ont dit dans leur n°. 13 que le cabinet autrichien se tenoit à Vienne & à Coblenze. C'est sans doute ce numéro qui a été mis sous verre à Tours (1) comme une chose curieuse.

Nous demandons grâce à nos lecteurs pour avoir fixé si long-tems leur attention sur un libelle dont les pages sont déjà effacées par le mépris public.

Un des pétitionnaires qui se sont présentés à la barre, demandoit la parole, pour professer, dans une pétition d'un nouveau genre, la doctrine des *Manuel*; mais l'assemblée n'a pas jugé à propos de l'entendre.

Un citoyen a réclamé contre la signature de son épouse, apposée à la pétition présentée hier par la garde nationale.

Les réclamations & les dénonciations qui ont été faites ont donné lieu à quelques débats. M. Puyravaux a demandé qu'on éclairât dans une adresse la garde nationale, qu'il croit s'être laissé égarer par des suggestions perfides. Cette proposition n'a pas eu de suite.

Les pétitionnaires ont fait place à la barre au curé de Brucis, qui est venu avec son épouse remercier le ciel & l'assemblée nationale de ce que la constitution ne reconnoît point que des citoyens. M. le curé a obtenu les honneurs de la séance. (*La suite à demain*).

Fautes essentielles à corriger.

Dans la séance de samedi soir, quatrième alinéa, première ligne, au lieu de, M. Dumas, lisez M. Delmas. (Nous donnerons demain la lettre que M. Dumas vient de nous écrire à ce sujet).

Cinquième alinéa, troisième ligne, au lieu de, passât à l'ordre du jour sur le droit sacré de pétition, lisez, passât à l'ordre du jour motivé sur le droit sacré de pétition.

Septième alinéa, au lieu de, un fait, la sollicitude, lisez, un fait sur lequel la sollicitude.

C'est par erreur que nous avons dit que M. Ramond avoit appuyé la proposition faite par M. Guadet, de mander à la barre le commandant de la garde nationale; M. Ramond a réclamé l'ordre du jour sur l'opinion de M. Guadet.

(1) Les libellistes annoncent avec l'air du triomphe, dans leur dernier numéro, que leur affiche a pénétré jusques dans la ville de Tours, & qu'elle y a trouvé des admirateurs qui se sont empressés de la mettre sous verre.

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Et s'il se trouve des hommes assez stupides pour fournir aux frais immentés de ce libelle, doit-on s'étonner qu'il se trouve des hommes assez insensés pour payer au rédacteur le tribut moins dispendieux de leur forte admiration?

Paie-ent des six derniers mois 1791. Toutes lettres.

COURS DES EFFETS PUBLICS

Du 11 juin 1792.

Actions des Indes de 3500 l.....	2165.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	447.
Empr. de dec. 1782, quart. de jan.	pair. 2 1/2 7/8 p.
Empr. de 25 millions, déc. 1784.....	2 7/8 3/4 5/8 3/4 b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletin.....
Idem, sans bulletin.....	3 1/2 3/4 3/8.
Idem, sorti en virage.....	4 1/2 1/2 b.
Bulletins.....	72.
A l'éch. de Ind. 875. 1035. 40. 45. 46. 40. 35. 38. 40. 42.	
Caisse d'Escompte.....	3905. 900. 898. 99. 900. 898.
Dans-Caisse.....	1945. 46. 47. 48.